

38. Le Secrétaire général est certain que tous les représentants présents s'efforceront d'assurer la réussite de cette cinquante-neuvième session du Conseil et de faciliter ainsi la tâche de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il leur adresse à tous ses meilleurs vœux de succès pour leurs travaux.

39. Le PRÉSIDENT remercie le Secrétaire général pour sa déclaration.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
(E/5865, E/L.1668)

40. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur l'ordre du jour provisoire (E/5685), tel qu'il a été adopté par le Conseil à sa cinquante-huitième session.

L'ordre du jour provisoire est adopté.

41. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Bureau (E/L.1668), qui traite de la répartition des points de l'ordre du jour et contient un projet de programme de travail. Si aucune objection n'est formulée, il considérera que le Conseil approuve l'organisation des travaux telle qu'elle figure dans ce document.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 30.

1954^e séance

Judi 3 juillet 1975, à 11 heures

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1954

Application de l'article 73 du règlement intérieur du Conseil économique et social

1. Le PRÉSIDENT fait savoir qu'il a reçu une lettre d'un mouvement de libération nationale reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies lui demandant, conformément à la résolution 3237 (XXIX), en date du 22 novembre 1974, de l'Assemblée générale, de participer sans droit de vote aux débats du Conseil économique et social sur toutes les questions qui présentent un intérêt particulier pour ce mouvement.

2. Il lui semble que la requête est conforme aux dispositions de l'article 73 du règlement intérieur qui a trait à la participation des mouvements de libération nationale. En l'absence d'objections, la requête serait donc acceptée.

Il en est ainsi décidé.

3. M. FERGUSON (Etats-Unis d'Amérique) souligne que cette décision n'a pas été mise aux voix et déclare que sa délégation émet des réserves expresses à l'égard des invitations de cet ordre.

4. M. TARCICI (Yémen) estime que le Conseil vient de prendre une décision juste et équitable. Le représentant du Yémen souhaite la bienvenue, au nom de sa délégation et de celles de tous les pays arabes, à l'Organisation de libération de la Palestine.

5. Cette décision est prise en application de la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974, qui est intitulée "Statut d'observateur pour l'Organisation de libération de la Palestine" et qui renferme une clause selon laquelle l'Assemblée générale "considère que l'Organisation de libération de la Palestine a le droit de participer en tant qu'observateur aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales

convoquées sous les auspices d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies". La résolution est donc claire et précise et l'Organisation de libération de la Palestine a déjà pu siéger en qualité d'observateur à plusieurs conférences internationales, auxquelles elle a toujours participé avec compétence, dignité et responsabilité. On peut citer notamment la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire, la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, le Congrès météorologique mondial, l'Assemblée mondiale de la santé, ainsi que la Conférence internationale du Travail. Elle a également été invitée par la CEAO à participer, en qualité d'observateur permanent, aux réunions de cette commission.

6. Les pays du monde entier, surtout les quelque 100 pays qui ont voté pour l'adoption de la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, sont satisfaits de cette participation. L'Organisation de libération de la Palestine jouera son rôle au Conseil avec la compétence et le sens des responsabilités dont elle a déjà témoigné dans les autres réunions et conférences.

7. M. CHANG Ping-tien (Chine) dit que sa délégation approuve la décision du Conseil et qu'elle juge légitime d'inviter les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine à participer aux débats. La délégation chinoise est convaincue que ces représentants apporteront une contribution utile aux travaux du Conseil.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (E/5654, E/5665, E/5681 et Add.1 à 4, E/5682, E/5692, E/5699, E/5713)

8. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le point 3 de l'ordre du jour. Il rappelle aux membres du Conseil que le Bureau a proposé que, suivant la pratique habituelle, la discussion générale soit axée sur les points 9 (Examen et évaluation, au milieu de la Décennie, des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie internationale du développement; Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international) et 10 (Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la coopération économique internationale) afin que le Comité économique n'ait pas besoin d'entendre de déclarations générales sur ces deux points et puisse se concentrer sur l'examen de propositions spécifiques (E/L.1668, par. 2).

9. M. EKLUND (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) souligne, comme il a déjà eu l'occasion de le faire dernièrement aux réunions communes du CCPP et du CAC, l'importance de l'énergie pour le développement, question qui a fait l'objet de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. C'est en partie grâce à l'énergie nucléaire que les pays développés et les pays en voie de développement pourront faire face à leurs besoins en énergie, d'abord pendant les dix années à venir.

10. Mais cette évolution fait intervenir deux éléments : d'une part, l'opposition de l'opinion publique à l'utilisation des réacteurs nucléaires a parfois entravé la réalisation de projets déjà approuvés; d'autre part, l'évolution de la situation concernant l'énergie traditionnelle a fait ressortir l'intérêt de l'énergie nucléaire. Ces deux facteurs ont conduit à une réévaluation mondiale des problèmes de l'énergie, dont on peut déjà conclure que l'électricité constituera une part croissante de la production totale d'énergie et que la demande sera supérieure aux ressources classiques disponibles, même si l'on adopte des mesures d'économie ou que l'on observe un changement d'attitude vis-à-vis de la croissance énergétique.

11. L'énergie nucléaire constitue la seule solution possible, à l'heure actuelle, du point de vue technique, même s'il reste à résoudre certains problèmes dans ce domaine. Elle se développera plus ou moins rapidement dans le monde, en fonction de la récession économique, de l'opposition de l'opinion publique, ou au contraire de l'apparition de nouveaux marchés. On peut noter, à ce propos, que les pays exportateurs de pétrole eux-mêmes envisagent de se doter d'une énergie nucléaire.

12. Dans cette conjoncture, l'Agence se préoccupe essentiellement de garantir le maintien de la sécurité que présente l'énergie nucléaire et la disponibilité de la main-d'œuvre voulue pour y parvenir, tout en veillant à empêcher le détournement des matériaux nucléaires. Au moment même où ses travaux présentent un intérêt croissant et sont appelés à se développer, l'Agence se trouve placée dans une situation financière très difficile, liée notamment aux graves difficultés économiques auxquelles se heurtent plusieurs des Etats qui en sont membres.

13. Le budget ordinaire de l'Agence pour 1975 (29 675 000 dollars) est supérieur de 18,4 p. 100 à celui de 1974, mais cette augmentation s'explique presque en

totalité par l'inflation et les fluctuations monétaires. En revanche, les crédits approuvés au titre du programme d'assistance technique de l'Agence ont augmenté de façon importante. L'objectif fixé pour les contributions volontaires est passé de 3 millions de dollars, en 1974, à 4,5 millions de dollars en 1975, et le Conseil de l'Agence a recommandé de porter ce chiffre à 5,5 millions de dollars en 1976. Il est également encourageant de noter que l'objectif de 1975 sera probablement réalisé à 94 p. 100. Grâce à cette augmentation des contributions, ainsi qu'à celle du nombre des projets du PNUD exécutés par l'Agence, un certain nombre d'activités -- bourses, cours de formation et achat de matériel -- ont augmenté de 40 à 80 p. 100 depuis deux ans.

14. M. Eklund mentionne ensuite deux points qui intéressent au premier chef l'Assemblée générale et sont également susceptibles d'intéresser les membres du Conseil économique et social. Premièrement, l'Agence a participé dans toute la mesure possible, conformément à la demande du Secrétaire général, aux préparatifs de la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a eu lieu au mois de mai 1975 à Genève. Les parties au Traité ont souligné, dans la Déclaration adoptée par la Conférence, la nécessité de conclure des accords de garanties avec l'Agence. Depuis la dernière déclaration du Directeur général de l'Agence au Conseil économique et social lors de sa cinquante-septième session (1904e séance), le Conseil de l'Agence a approuvé 13 accords supplémentaires de garanties, dont 9 dans le cadre du Traité. L'Agence a également institué un groupe consultatif permanent pour l'application des garanties, qui a été favorablement accueilli par la Conférence des parties.

15. Deuxièmement, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil de l'Agence, on a créé en janvier 1975, au sein du secrétariat, un service chargé de centraliser et fournir les renseignements relatifs aux utilisations pacifiques des explosions nucléaires. Lorsqu'il s'est réuni au mois de juin, le Conseil de l'AIEA a créé un groupe consultatif intergouvernemental spécial sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques auquel tous les membres de l'Agence pourront participer et où des Etats non membres intéressés pourront être invités.

16. On peut résumer de la façon suivante l'évolution des programmes de l'Agence : dans le domaine de l'industrie nucléaire d'abord, l'Agence a fait bénéficier d'une priorité élevée les programmes relatifs à la sécurité nucléaire, aux services consultatifs en matière d'énergie nucléaire et à la formation correspondante. En vue d'aider les pays en voie de développement à se doter d'une énergie nucléaire, et compte tenu des prévisions selon lesquelles l'énergie nucléaire devrait se révéler rentable pour une trentaine de pays en voie de développement d'ici la fin des années 80, l'Agence aide ces pays à tous les stades de la planification, de la construction et de l'exploitation, sans négliger leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée, grâce à des séminaires financés par le PNUD et à des cours de formation. Pour ce qui est de l'utilisation de l'énergie nucléaire en toute sécurité, l'AIEA a entrepris un vaste programme de protection de l'environnement dans le cadre duquel l'Agence et des experts des pays membres préparent un système généralisé de normes et de règles acceptables sur le plan

international et destinées aux organes chargés du contrôle, aux services publics et aux industriels. Ces règles de sécurité permettront peut-être de rassurer l'opinion au sujet de la production d'énergie nucléaire.

17. A plus long terme, l'Agence s'intéresse au problème essentiel que pose le traitement des déchets. On étudie notamment la possibilité de créer, au niveau régional, des systèmes chargés de traiter et d'éliminer le combustible nucléaire qui permettront peut-être de résoudre ce problème. Après un démarrage difficile, le Système international de documentation nucléaire de l'Agence bénéficie aujourd'hui du soutien des Etats membres et l'on envisage, par exemple, de publier, à partir de 1976, un bulletin de synthèse.

18. Enfin, le Directeur général de l'Agence fait savoir que l'on a déjà commencé à préparer la grande conférence internationale sur l'énergie nucléaire et sur son cycle du combustible qui doit se tenir au début de mai 1977 à Salzbourg (Autriche). On s'attachera en particulier au cycle du combustible nucléaire et à l'intérêt que présenteraient des accords internationaux, régionaux ou nationaux en vue de résoudre les problèmes que pose ce cycle, ainsi qu'à la nécessité d'en tenir compte lors de l'élaboration des programmes nucléaires au niveau national. La conférence traiterait également des questions du contrôle de la radioactivité, des aspects techniques de la sécurité nucléaire et des facteurs qui entrent en jeu lorsque les pays en voie de développement veulent se doter d'une puissance nucléaire.

19. Les responsables de l'Agence fourniront au CCPP des informations complémentaires concernant leurs travaux, notamment en coordination avec les autres institutions, lors de l'examen en profondeur que doit effectuer le Comité.

20. M. PETERSON (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement) rappelle que, il y a un an, il formulait l'espoir qu'il y aurait à la session d'été du Conseil d'administration, en 1975 (vingtième session), une discussion à l'échelon élevé sur les propositions relatives au rôle futur du PNUD dans le développement mondial, dans le contexte des préparatifs de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les discussions prévues ont eu lieu avec des ministres, les directeurs généraux de la planification du développement et de la coopération technique et d'autres fonctionnaires de rang élevé. Les propositions du Conseil d'administration concernant les "nouvelles dimensions" de la coopération technique (voir E/5703) ont reçu un accueil chaleureux. Les membres du Conseil d'administration ont également mis en lumière le rôle du PNUD en tant que pièce maîtresse du système de développement des Nations Unies.

21. L'Administrateur du PNUD aimerait tout d'abord rappeler le vingt-cinquième anniversaire de la naissance de la coopération technique à l'Organisation des Nations Unies. Le 1er juillet 1950 était lancé un programme élargi d'assistance technique des Nations Unies destiné à devenir le plus important effort de coopération technique multilatérale. Il importe de rendre hommage à ceux qui ont consacré une grande partie de leur vie professionnelle à l'édification de ce qui est aujourd'hui le PNUD. La première année, 6,5 millions de dollars ont été engagés dans les projets. A la fin

de 1974, les dépenses consacrées aux projets en vingt-cinq ans équivalaient à environ 2,5 milliards de dollars. Sur ces dépenses, les investissements consécutifs dépassaient 17 milliards de dollars.

22. En 1951, il y avait quelque 800 experts sur le terrain; en décembre dernier, leur nombre atteignait 120 000. Il ne s'agit pas de donner des statistiques sur le nombre d'experts employés mais plutôt de rendre hommage aux millions d'hommes et de femmes inconnus des administrations des pays en voie de développement qui ont toujours été au cœur de la lutte pour le développement et qu'on a longtemps et curieusement désignés sous l'expression anonyme de "personnel de contrepartie". Les agriculteurs, les travailleurs de la santé, les enseignants, les ingénieurs des travaux publics et tous ceux sur qui repose cette entreprise méritent de recevoir de nouveaux encouragements.

23. Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont constaté que l'ensemble du système avait un besoin urgent d'être révisé. Le sort de la lutte pour le développement est fortement influencé par les systèmes et mécanismes mondiaux de puissance économique et technique, de répartition de ressources et d'établissement et de variation des prix du commerce mondial. Ces organes ont donc été incités à mettre l'accent sur la situation mondiale dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptés en 1974¹. Jamais auparavant autant de gouvernements n'avaient été mis au défi de faire autant pour les défavorisés de ce monde. Jamais auparavant les besoins ni les droits des pauvres n'avaient été énoncés en termes si clairs non seulement du point de vue des courants d'assistance au développement mais par rapport à une refonte des systèmes économiques et des systèmes de ressources de la société. Jamais encore il n'était apparu aussi évident que cette refonte était dans l'intérêt de toute l'humanité.

24. A la vingtième session du Conseil d'administration du PNUD, le représentant du Canada a déclaré que le PNUD avait évolué, dans les limites de son mandat particulier, dans le sens de la notion générale de nouvel ordre économique international. Le PNUD est maintenant prêt à fournir toutes les ressources reçues et capable de le faire. Ces dernières années, le PNUD s'est efforcé d'améliorer ses capacités de gestion, de décentraliser la programmation et de résoudre les difficultés d'une exécution en temps utile. Les partenaires d'exécution ont également pris des mesures décisives en matière de rationalisation. Dans la perspective de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, le PNUD peut désormais aider les gouvernements à mettre au point et à exécuter une série de projets plus larges et plus nouveaux qui tiennent compte de l'esprit et de l'urgence du Programme d'action.

25. Sur la base de l'expérience acquise depuis vingt-cinq ans, notamment pendant le premier cycle de programmation par pays, une série de propositions sur les nouvelles dimensions de la coopération technique ont été soumises au Conseil d'administration du PNUD, qui est prêt désormais à

¹ Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, en date du 1er mai 1974.

relever les défis lancés aux Nations Unies dans le domaine de la coopération technique.

26. Le PNUD demande au Conseil d'approuver son désir de libérer ses exercices de planification commune avec les gouvernements de l'ensemble traditionnel d'experts étrangers, de bourses, de matériel et de personnel administratif et de permettre au processus de programmation de s'appuyer plus largement et plus hardiment sur les résultats nécessaires. Le PNUD a cherché à donner aux gouvernements et au personnel travaillant sur le terrain les pouvoirs nécessaires pour déterminer le type d'apports à faire, l'endroit et le moment auxquels ces apports doivent être faits dans les perspectives du développement. Le Conseil d'administration est conscient que le PNUD doit agir de façon décisive et selon des modes nouveaux pour appuyer la Déclaration et le Programme d'action. Les termes de souplesse, d'innovation, d'adaptabilité sont revenus fréquemment dans les déclarations.

27. Le PNUD se réjouit que la BIRD ne voie pas d'obstacle à cette souplesse nouvelle en ce qui concerne la délimitation entre l'assistance en matériel et l'assistance technique et, à son tour, le Conseil d'administration assure qu'il exercera son mandat avec discrétion. Le Fonds d'équipement des Nations Unies, dont les maigres ressources actuelles sont déjà entièrement engagées, sera élargi. Le rôle qu'il jouera est tout à fait distinct de celui d'autres institutions internationales de prêt. Les nouvelles idées ayant été favorablement accueillies au sein du Conseil d'administration, il y a lieu d'espérer que le développement mondial pourra être traité dans un esprit d'expérience et s'appuyer sur une volonté politique. La période actuelle d'initiatives nouvelles dans les efforts économiques et sociaux des Nations Unies exige de tous un sens de la rénovation et de la réorientation. Le PNUD a désormais les outils appropriés — dans la programmation et la gestion — et peut apporter la bonne solution aux justes problèmes, dans la quantité et avec la qualité de ressources nécessaires, au moment et au lieu voulus, pour reprendre la définition du Directeur général de l'OMS. Ces outils viennent à point nommé. Le PNUD est ainsi prêt à accomplir sa part de travail dans l'instauration du nouvel ordre économique international.

28. Quelles sont les grandes tâches nouvelles qu'impose l'assistance au développement ? Le Programme d'action a une portée mondiale et s'étendra sur plusieurs années. Il faut y apporter de nombreux perfectionnements et fournir des définitions détaillées. Des tâches énormes attendent le PNUD. Les gouvernements devront définir chaque tâche particulière selon le système de programmation commune au niveau national et multinational, au niveau mondial et interrégional. Quelle est la nature de ces tâches en ce qui concerne le PNUD ?

29. Le PNUD doit tout d'abord utiliser sa nouvelle souplesse pour parvenir plus directement aux points d'action directe et d'effet multiplicateur. Il convient qu'il soit prêt à prévoir et à exécuter des programmes multidisciplinaires nouveaux afin de mobiliser les couches les plus pauvres de la population pour les projets susceptibles d'améliorer rapidement leur vie.

30. Cette façon de faire comporte des risques mais, alors que des millions de gens vivent dangereusement, le PNUD ne doit-il pas être prêt à prendre des risques plus grands pour leur venir en aide ? Le Conseil d'administration a également proposé que le PNUD soit prêt à envisager de soutenir des projets comportant des risques élevés, qui peuvent aboutir à une percée technologique répondant aux besoins d'un pays, dans un laps de temps relativement bref. Si cela demande la rémunération de spécialistes locaux et le financement de la création d'institutions locales, le PNUD doit être prêt à le faire. Lorsque les travaux du PNUD atteignent les couches les plus pauvres de la population grâce à un développement rural intégré, il convient d'envisager des investissements limités dans l'implantation d'usines et d'infrastructures destinées à des projets pilotes.

31. Il faut adopter de nouvelles attitudes vis-à-vis de la coopération technique et notamment des capacités existant dans les pays en voie de développement. Derrière la notion de transfert des techniques se profile l'image d'un désert technologique vers lequel toutes les techniques doivent être transférées. Même la notion plus récente de transfert de techniques adaptées suppose souvent quelque chose qui part de l'extérieur. Le PNUD doit travailler davantage avec les gouvernements à identifier et à stimuler le développement de techniques et de capacités locales dont l'origine remonte parfois à plusieurs siècles et, avec le transfert de connaissances appropriées, construire une technologie locale. Il faut penser et agir de façon à aider le progrès technique dans le monde en voie de développement, plutôt qu'envisager purement et simplement le transfert traditionnel.

32. Une institution locale qui déclare vouloir une assistance directe pour utiliser ses propres applications techniques peut être l'un des meilleurs bastions de la souveraineté nationale sur les ressources. Mais il existe une autre forme de coopération technique beaucoup plus nouvelle, c'est celle qui consiste à poser les fondements techniques du nouvel ordre et à accélérer la maîtrise intellectuelle et technique sur les ressources. Contribueront à édifier la capacité indigène les projets concernant la négociation relative aux compétences et informations nécessaires pour traiter des investissements étrangers, l'amélioration de la capacité nationale d'évaluer et de prévoir une sage exploitation des ressources naturelles, la création dans les pays en voie de développement des compétences nécessaires pour concourir dans le commerce mondial, l'aide à la formation de spécialistes du choix et de la promotion des meilleures options d'exportation et la fourniture d'une assistance technique portant sur les points de croissance de la production et de la transformation des matières premières qui permettront de donner suite à ces options.

33. Il s'agit d'une catégorie nouvelle de travaux en ce sens que, dans chaque pays, elle contribuera au nouvel ordre économique international; mais, dans un tout autre sens, c'est un des fils de la même trame invisible de développement mondial et national. Cela est nouveau pour le PNUD en valeur quantitative seulement car le Programme est déjà engagé dans de très nombreux projets multinationaux et nationaux, avec la CNUCED notamment.

34. Dans l'ensemble du système de développement des Nations Unies, il faut encore des mécanismes perfectionnés pour pouvoir élaborer et exécuter des courants de développement vraiment intégrés, synchronisés et se renforçant mutuellement. Il s'agit là d'une tâche extrêmement complexe. On peut se demander, par exemple, si, dans le monde, on se préoccupe d'améliorer le stockage des céréales et d'éviter les gaspillages évitables quand on envisage l'introduction dans l'agriculture d'innovations qui aboutiront à une production céréalière accrue au mètre carré ? Est-ce l'habitude, quand on met en route un programme de recherche appliquée assorti d'un calendrier, afin d'obtenir des résultats concrets, de se demander si les plans et les ressources existent pour disposer du personnel et des autres infrastructures nécessaires afin que les résultats de la recherche soient rapidement appliqués ? Dans les pays qui lancent des programmes de contrôle de la fécondité, vérifie-t-on de quelle façon des projets manifestement distincts, comme les innovations en matière agricole, peuvent influencer sur les dimensions de la famille ? Dans de nombreux cas, vérifie-t-on si les services sanitaires indispensables augmentent suffisamment l'espérance de survie des enfants, de manière que les familles puissent envisager d'en avoir moins ? Ces questions ont une très grande importance dans les pays à faible revenu et, dans l'édification du nouvel ordre économique international, la complexité de ces facteurs de planification intégrée et de synchronisation est énorme.

35. Une part importante des améliorations qu'il convient d'apporter à l'intégration de la planification et des opérations est contenue dans les propositions de restructuration ajoutées à l'ordre du jour de la septième session extraordinaire. Ces dispositions concernent au premier chef le PNUD sur le point de s'engager dans un deuxième cycle de programmation avec les gouvernements. Le PNUD est prêt mais il n'est qu'une partie d'un ensemble. Des propositions tendant à créer un système plus cohérent, à grouper les objectifs d'efficacité et de souplesse dans l'intérêt des bénéficiaires et des donateurs bénéficieront certainement d'un large appui.

36. Au Conseil d'administration du PNUD, le représentant du Tchad a parlé de la révolte contre la pauvreté comme d'une révolution sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Quand une petite équipe d'hommes et de femmes des Nations Unies et des services nationaux s'est engagée, il y a vingt-cinq ans, sur la voie de la collaboration au développement multilatéral, la révolution avait déjà commencé mais on ne percevait pas clairement ses dimensions. On est conscient aujourd'hui que le travail à poursuivre représente la plus grande transformation de la condition humaine jamais envisagée. On peut être fier que le monde ait confié ces négociations et ces travaux à l'Organisation des Nations Unies. Les dispositions de la Charte des Nations Unies relatives aux buts économiques et sociaux, aux responsabilités et aux mécanismes dans le domaine économique et social se sont agrandies en résolutions qui témoignent d'une quête inlassable de justice et de dignité. Puisse le Conseil économique et social améliorer et utiliser les mécanismes économiques et sociaux du système des Nations Unies, de manière que les historiens de l'avenir disent de ces quelques mois qu'ils marquent un véritable tournant.

37. M. BOERMA (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) parlera tout d'abord de la situation alimentaire et agricole dans le monde et des efforts accomplis par la FAO pour surmonter les principales difficultés qu'elle présente. Pour ce qui est de l'action des organismes des Nations Unies, l'événement le plus important des douze derniers mois a été la Conférence mondiale de l'alimentation², où les gouvernements ont décidé que la situation alimentaire mondiale était si grave qu'elle exigeait une intervention internationale à un niveau politique élevé. La réussite de la Conférence dépendra du résultat des mesures qui y font suite. En ce qui concerne son objectif principal — accroître la production agricole et alimentaire des pays en développement — il reste encore à voir si les gouvernements sont disposés à apporter à leur politique les modifications nécessaires. La réaction positive devant l'idée d'un fonds international pour le développement de l'agriculture est un des signes qui autorisent l'espoir. Ce fonds permettrait de grossir les courants de ressources extérieures dirigées vers les pays en développement pour élever leur taux de croissance agricole. D'autres mesures ont suivi les recommandations de la Conférence, notamment pour ce qui est des engrais et du Groupe consultatif de la production alimentaire et de l'investissement dans les pays en développement. L'aide globale dont on espère pouvoir disposer en 1975-1976 a augmenté et approche déjà l'objectif minimal fixé par la Conférence, soit 10 millions de tonnes de grains par an. Mais cet objectif est loin de correspondre aux besoins réels. Quant au Conseil mondial de l'alimentation, il lui reste à prouver qu'il peut apporter la contribution efficace qu'on attend de lui. On ne sait encore si les belles intentions dont la Conférence mondiale de l'alimentation était animée susciteront dans la situation alimentaire mondiale les changements attendus depuis si longtemps.

38. M. Boerma rappelle que si, au moment où siégeait la Conférence, la famine menaçait de vastes zones des pays les plus gravement touchés, le danger est maintenant conjuré, grâce à l'expansion de l'aide alimentaire et à des achats de produits alimentaires rendus possibles par l'aide financière extérieure et la baisse du cours des grains. Toutefois, on estime que ces mêmes pays devront faire face à un manque de produits alimentaires en 1975-1976. Leurs importations d'engrais et de pesticides vont être plus onéreuses, tandis que la baisse des produits de base affectera leurs recettes en devises : leur situation économique risque donc d'empirer.

39. Les perspectives de la production alimentaire mondiale sont plus encourageantes que l'année passée. Mais même si la production de grains augmente de 8 p. 100 par rapport à l'année passée, les stocks de grains resteront inférieurs au niveau minimal de sécurité. Ces accroissements de production auront lieu dans les pays développés, si bien que l'incertitude subsistera en ce qui concerne l'approvisionnement des pays en développement, surtout en Asie. La situation alimentaire mondiale ne fait donc que mettre en relief la nécessité d'agir rapidement, notamment en appliquant les recommandations de la Conférence. Un vaste effort de coopération sera nécessaire, non seulement pour satisfaire la demande solvable, mais, ce qui importe encore

² Pour le rapport de la Conférence, voir documents E/5587 et Add.1 à 4.

plus, pour provoquer un développement économique et social général permettant aux pauvres des pays en développement de gagner de quoi acheter les aliments dont ils ont besoin. Si l'on veut résoudre le problème alimentaire mondial, c'est ce changement qu'il faut s'efforcer de susciter.

40. Abordant le rapport du Secrétaire général sur le développement et la coopération économique internationale (E/AC.62/8) et l'examen des changements qu'il conviendrait d'apporter à la configuration générale des relations économiques internationales, M. Boerma expose quelles sont les principales contraintes qui s'imposent au secteur agricole, dont la performance médiocre dans les pays en développement est une contrainte majeure du développement économique et de la réduction du paupérisme.

41. La première contrainte est le climat. Mais si la sécheresse et les inondations ont sévi en 1972 et 1974, faisant baisser la production, ce n'est pas le mauvais temps qui est responsable des insuffisances à long terme de la production agricole des pays en voie de développement. Trop de gouvernements ont accordé à l'agriculture un rang prioritaire insuffisant, et il est inquiétant de voir que dans les pays en développement les investissements du secteur agricole sont à peu près la moitié de ce qu'ils devraient être pour que la production réponde à la demande.

42. Certaines contraintes du secteur agricole sont d'ordre technique. Dans beaucoup de pays en développement, surtout ceux où la population est dense, la faible quantité et la pauvre qualité des terres et des ressources en eau gênent l'accroissement de la production. Les coûts du défrichage et de l'amélioration des sols sont très élevés. Souvent les moyens d'irrigation sont mal utilisés. Ce qu'il faut aux pays en développement, ce sont des techniques agricoles qui augmentent la production et multiplient les emplois, non des techniques adaptées aux circonstances des pays développés, où les capitaux sont moins rares que la main-d'œuvre. Engrais, pesticides et machines agricoles sont produits dans les pays développés, si bien qu'en période de pénurie d'engrais et de pesticides, comme ce fut le cas ces dernières années, ce sont les pays en développement qui sont les derniers à être approvisionnés. De plus, les prix des engrais sur le marché mondial ont été supérieurs aux prix du marché intérieur des pays producteurs. La crise de l'énergie a compromis l'irrigation. On a négligé les possibilités offertes par les engrais organiques, et les crédits aux facteurs de production ont souvent été insuffisants.

43. D'autres restrictions du développement agricole sont d'ordre économique et social. Les institutions rurales, surtout les régimes fonciers, sont généralement périmées. Non seulement la justice sociale, mais encore l'utilisation rationnelle de la main-d'œuvre et des terres exigent qu'elles soient modifiées pour accroître la production et rendre viables les petites exploitations. Ces changements sont indispensables si l'on veut que l'agriculture de la plupart des pays en développement entrent dans l'ère moderne. A ce problème se rattache celui de la répartition des revenus. Le paupérisme rural est la principale contrainte qui gêne la suppression de la faim et de la malnutrition. Il faut donc

procéder à une redistribution des revenus en créant des emplois rémunérateurs.

44. L'accroissement de la production suppose des encouragements. Or la politique de commercialisation et la politique des prix des pays en voie de développement ont visé souvent à procurer une alimentation à bon marché aux consommateurs des villes, et n'ont pas incité assez les agriculteurs à augmenter leur production. Les systèmes de commercialisation sont généralement coûteux et incapables de répondre aux besoins d'une urbanisation rapide, ou de répercuter rapidement la demande sur les producteurs. La production dispersée et à petite échelle est l'une des principales contraintes du secteur agricole. Elle est accentuée par le manque de personnel qualifié dans les services agricoles de l'Etat et par l'insuffisance de l'infrastructure. Des organisations d'agriculteurs sont nécessaires, ainsi qu'une expansion et une réorientation des services techniques créés à l'intention des agriculteurs. Enfin, les institutions et services ruraux ont eu tendance à négliger le rôle des femmes dans le développement agricole.

45. Par ailleurs, les attitudes des pays développés sont aussi facteurs de contrainte qui commandent à leur avantage la situation du marché international, à l'exception de celui du pétrole. Pour les produits agricoles, la libéralisation du commerce a été plus lente que pour d'autres produits. Il faut que les pays développés reconnaissent que toute conception de la stabilisation des marchés mondiaux suppose qu'on considère comme essentiels les intérêts du monde en voie de développement.

46. Il y a aussi la question de l'aide au développement. On doit noter non seulement que l'assistance internationale au développement n'a pas atteint les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, mais aussi que l'agriculture reçoit moins de 10 p. 100 de l'aide officielle au développement. A l'aide à l'agriculture se rattache la nécessité de nouveaux systèmes de constitution de stocks nécessaires à la sécurité alimentaire mondiale, où les charges seraient partagées entre tous les pays, proportionnellement à leurs moyens. A cette fin, beaucoup de pays en voie de développement auront besoin d'une aide spéciale pour construire des installations de stockage et pour financer les stocks nécessaires.

47. Il y a lieu aussi de tenir compte de la production alimentaire dans les pays développés, où généralement il n'existe pas de politique, notamment de politique de prix, visant à augmenter la production alimentaire afin qu'elle réponde à un quadruple besoin : la consommation intérieure, l'exportation, la reconstitution des stocks, l'aide alimentaire. Une baisse des prix consécutive à une éventuelle bonne récolte en 1975 pourrait décourager les agriculteurs, leur faire réduire leurs emblavures et susciter ainsi des difficultés en 1976.

48. Il faut que l'attitude à l'égard de l'aide alimentaire change, et que celle-ci cesse d'être un sous-produit de l'agriculture des pays riches, comme elle l'a été ces dernières années : abondante en période de stocks considérables et de bas prix, quand on en avait le moins besoin, réduite en période de pénurie et de hausse des prix, quand elle était le plus utile. L'objectif fixé par la Conférence mondiale de

l'alimentation (10 millions de tonnes de céréales par an) et la reconstitution du Comité intergouvernemental du PAM sous forme de Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire donnent le moyen de susciter ce changement. M. Boerma espère que tous reconnaîtront la nécessité d'une évolution des politiques et des comportements. Les pays en développement doivent reconnaître que l'aide alimentaire n'est qu'une mesure transitoire qui leur permet d'attendre l'accroissement de leur production agricole et de faire face aux situations d'urgence.

49. Le manque d'information est la dernière contrainte que mentionnera M. Boerma. C'est elle qui empêche de faire bénéficier les sociétés rurales paupérisées des mesures de développement et des programmes d'intervention alimentaire conçus à leur intention. Il est nécessaire aussi de diffuser des renseignements sur les menaces de disette alimentaire. Le manque d'information imposera une contrainte générale sur l'application d'une politique alimentaire mondiale cohérente conçue au profit des pays en voie de développement.

50. En ce qui concerne le rapport du Groupe d'experts intitulé "Nouvelle structure des Nations Unies pour la coopération économique internationale" (E/AC.62/9), M. Boerma fait observer que les opinions qui y sont exprimées s'accordent avec les siennes, car il a toujours pensé que l'ensemble du système est plus important qu'aucune de ses parties. Il attache une importance particulière à la recommandation concernant le renforcement du Conseil économique et social, notamment dans la mesure où cela suppose un appui politique accru à l'action visant les questions techniques. La FAO a de bonnes raisons d'apprécier l'appui politique qui lui est venu de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Il y a longtemps qu'elle a conscience des solutions techniques, économiques et sociales du problème alimentaire mondial, mais il lui a manqué la volonté politique concertée des gouvernements. Mais on peut espérer que cela va changer. Un exemple frappant est celui du Programme international d'approvisionnement en engrais, créé par le Conseil de la FAO pour répondre à une demande du Conseil économique et social. Par deux fois, la FAO avait essayé auparavant de faire conclure des accords multilatéraux sur l'approvisionnement en engrais des pays en voie de développement. Pour réussir, il a fallu que la volonté politique de la communauté internationale s'exprime par la voix du Conseil économique et social.

51. M. Boerma pense que la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale ouvrira peut-être une ère nouvelle au système des Nations Unies et, partant, aux millions de personnes au service desquelles ce système se trouve. S'il en était ainsi, M. Boerma serait fier d'avoir joué un rôle actif au cours des années qui ont mené vers cette ère nouvelle.

52. Le PRÉSIDENT rappelle que M. Boerma quitte la FAO à la fin de l'année et lui rend hommage pour le rôle important qu'il a joué dans le renforcement du concept de coopération internationale. Il est certain de bien interpréter les sentiments du Conseil en présentant ses remerciements et ses meilleurs vœux à M. Boerma.

53. M. SRIVASTAVA (Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime), rappelant que l'Assemblée générale a décidé, deux années de suite, de tenir des sessions extraordinaires pour traiter de la situation économique mondiale, déclare qu'en tant que représentant d'une organisation de caractère technique, il ne saurait se prononcer sur les causes des crises ni sur les avantages et inconvénients des diverses solutions qui ont été proposées, et qu'il se bornera par conséquent à parler de certaines des activités de l'OMCI qui contribuent à l'application des résolutions que l'Assemblée générale a adoptées à sa sixième session extraordinaire et des efforts déployés pour répondre aux exigences du nouvel état de choses.

54. Il s'est produit deux événements importants à l'OMCI au cours des douze derniers mois. Premièrement, à sa cinquième session extraordinaire, l'Assemblée a adopté certains amendements à la Convention portant création de l'OMCI qui, lorsqu'ils entreront en vigueur, feront passer le nombre d'Etats représentés au Conseil de l'OMCI de 18 à 24, et permettront à tous les Etats membres de participer au Comité de la sécurité maritime. Ce faisant, l'OMCI essaie de développer et d'adapter sa structure aux besoins d'un groupe d'Etats beaucoup plus nombreux que ceux qui participaient à l'OMCI dans le passé. Par ailleurs, elle a élargi son programme d'assistance technique aux pays en voie de développement. Pour donner suite à la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale relative à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, l'OMCI a examiné le rôle qu'elle jouait dans le secteur maritime et la contribution qu'elle pouvait apporter à l'application du Programme d'action. Elle s'est rendu compte que l'un des principaux obstacles auxquels se heurtaient les pays en voie de développement dans leur effort pour participer efficacement et équitablement aux activités maritimes et aux transports maritimes dans le monde était la pénurie d'experts dans ces domaines.

55. Après avoir étudié le moyen de répondre aux demandes d'assistance des pays en voie de développement et à la suite de négociations avec le PNUD, l'OMCI et le PNUD sont parvenus à un accord sur la façon d'améliorer et de renforcer le programme d'assistance technique de l'OMCI, et le Conseil de l'OMCI a décidé par ailleurs de renforcer également les services de soutien au Siège. Naturellement, la nomination de quelques conseillers pour les questions maritimes dans plusieurs régions du monde et au Siège ne suffit pas à résoudre un problème qui touche un nombre considérable de pays. Mais ces mesures constituent un pas en avant et permettent à l'OMCI, en association avec les Etats membres et les autres organismes du système des Nations Unies, de poser le fondement d'un programme qui ne doit cesser de se développer et de s'adapter aux besoins des pays en voie de développement.

56. Il n'existe pas de pays au monde, et encore moins parmi les pays en voie de développement, dont le développement ne soit pas tributaire, d'une façon ou d'une autre, de la bonne marche du commerce mondial. La bonne marche du commerce mondial et la capacité des pays en voie de développement de participer à ce commerce sont à leur tour tributaires de l'offre de services de transport maritime et de personnel qualifié et d'experts sans lesquels

ces services ne peuvent être assurés avec la sécurité, l'efficacité et la rentabilité voulues. Le fait pour l'OMCI de se rendre compte que ses activités dans le domaine des transports maritimes revêtent une importance capitale pour le développement économique l'encourage dans son travail et permet aux organes directeurs et aux Etats membres de saisir la raison d'être du programme de coopération technique, de comprendre pourquoi il faut l'améliorer et l'étendre.

57. Bien que les modifications apportées à la Constitution de l'OMCI et à ses méthodes de travail et le renforcement du programme d'assistance technique constituent les deux événements majeurs survenus à l'OMCI, il convient d'évoquer également d'autres aspects des activités de l'OMCI. Ainsi, elle a convoqué en 1974 deux conférences internationales, dont l'une a adopté une nouvelle convention révisant et mettant à jour les dispositions de la Convention internationale de 1960 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et l'autre, la Convention d'Athènes relative au transport par mer des passagers et de leurs bagages. L'OMCI a convoqué pour 1975 une troisième conférence internationale sur la création d'un système maritime international à satellites dont la deuxième session doit se tenir en 1976.

58. Abordant le point 18 de l'ordre du jour du Conseil touchant les questions relatives à la mer, M. Srivastava fait observer que l'Etude du Secrétaire général sur l'utilisation de la mer (E/5650 et Corr.1) et le rapport du CAC intitulé "Les sciences de la mer et leurs applications : domaines de compétence et programmes de travail des organismes des Nations Unies" (E/5676), qui sont des documents de caractère général, contiennent des renseignements assez précis sur les activités des différentes institutions dans ce domaine et il appelle l'attention sur les travaux relatifs à la préservation du milieu marin et au transfert des techniques dans le domaine maritime. A ce sujet, il indique que, dès sa

création, l'OMCI s'est occupée de la prévention de la pollution des mers et qu'en 1973, l'Assemblée de l'OMCI a créé un comité de la protection du milieu marin dont la principale fonction consiste à administrer et coordonner tous les aspects des travaux de l'OMCI concernant la prévention de la pollution des mers par les navires et la lutte contre ce type de pollution. Non seulement le Comité examine et met au point des techniques, des procédures et des accords en vue de prévenir la pollution marine par les navires et traite des incidents qui surviennent dans ce domaine, mais il sert également de centre d'échanges de vues et de renseignements et contribue par là au transfert des connaissances techniques des pays développés vers les pays en voie de développement. Cet organe a joué et doit continuer à jouer un rôle important dans l'effort déployé par l'ONU et les institutions qui lui sont apparentées pour préserver et améliorer la qualité des mers et des océans.

59. Dans le cadre de ses activités de caractère permanent, l'OMCI coopère étroitement avec les autres organes et institutions de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, elle coopère avec le PNUE et a participé à la Réunion intergouvernementale sur la protection de la Méditerranée, convoquée par le PNUE au début de 1975; le PNUE a donné son accord de principe à une contribution de 60 000 dollars pour aider à organiser un colloque pour la prévention de la pollution des mers par les navires, qui se tiendra en 1976 sous les auspices de l'OMCI et du Gouvernement mexicain.

60. Informant les membres du Conseil qu'il est prêt à répondre à toute question qu'ils voudront lui poser, le Secrétaire général de l'OMCI fait observer que le rapport annuel de l'OMCI leur a déjà été distribué et que ce rapport fera l'objet d'un examen approfondi à la soixante et unième session du Conseil économique et social.

La séance est levée à 12 h 45.

1955^e séance

Judi 3 juillet 1975, à 15 h 20

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1955

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*suite*) [E/5654, E/5665, E/5681 et Add.1 à 4, E/5682, E/5692, E/5699, E/5713]

1. M. BINAGHI (Organisation de l'aviation civile internationale) dit que les transports aériens, instrument indispensable du développement économique, sont sensibles aux fluctuations de l'économie mondiale. Dans ce secteur, les résultats de l'année 1974 auraient pu être meilleurs. Le trafic régulier a augmenté, mais sa croissance a été bien inférieure à la moyenne des années précédentes, bien que

dans plusieurs régions le taux d'accroissement soit resté satisfaisant. Le trafic non régulier a diminué. Les difficultés des compagnies aériennes sont dues en partie à l'accroissement des frais d'exploitation, qui a été supérieur à celui des recettes d'exploitation malgré la hausse des tarifs. Il faut ajouter à cela d'autres problèmes, plus particulièrement l'inflation dont a été atteinte l'industrie du tourisme.

2. Devant la gravité de la situation, l'Assemblée de l'OACI a décidé à sa dernière session d'examiner certains des grands problèmes à l'échelle mondiale. Le Conseil de l'OACI a été chargé de consulter les Etats contractants et les institutions régionales et mondiales compétentes sur les principaux problèmes économiques du transport aérien non encore